



Exercice de simulation d'une attaque terroriste à Lomé

Après deux semaines de recyclage sous la conduite d'experts français du Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) et de la Recherche Assistance Intervention Dissuasion (RAID) de la police française, les unités spéciales d'intervention de la police et de la gendarmerie nationales togolaises, et des éléments du Groupe d'Intervention Léger Anti-Terroriste (GILAT), ont conjointement effectué ce mercredi à l'hôtel Sarakawa à Lomé, un exercice de simulation d'une attaque terroriste.

Cet exercice s'est déroulé sous le commandement du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Général de Brigade Yark Damehame. Il s'inscrit dans le cadre d'un partage d'expériences et d'expertise afin de permettre à ces unités togolaises d'acquérir un plus dans ces genres d'interventions contre d'éventuelles attaques terroristes.

La mise en scène est en effet décrite comme suit : « Des individus mal intentionnés (notamment des terroristes), ont investi l'hôtel Sarakawa, faisant des victimes avec prises d'otages. Le haut commandement alerté, a mis en mouvement (action) les forces de l'USIG et du GIPN pour délivrer les otages et neutraliser les terroristes ».

A la fin de l'opération, le Ministre de la sécurité a exprimé sa satisfaction au regard de la manœuvre des unités et du

déroulement de l'exercice. « Nous sommes prêts à réagir promptement en cas de situation similaire réelle », a-t-il indiqué, remerciant la France, représentée à l'occasion par l'Ambassadeur Marc VIZY.

Il faut souligner que cet exercice n'est pas le premier du genre à Lomé.

La Rédaction



Deux trafiquants arrêtés à Lomé pour commerce d'écailles de pangolin

Les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) ont, avec le soutien technique d'EAGLE-Togo, arrêté en flagrant délit le 5 décembre dernier au quartier Adéwui à Lomé, deux trafiquants, une dame et son fils, alors qu'ils s'apprêtaient à vendre 37 kilogrammes d'écailles de pangolin.

Les deux trafiquants dénommés, LEMOU Ama et son fils SAMIE Essoyoméwé, sont tous deux de nationalité togolaise. Dans ses premières déclarations, madame LEMOU a avoué être la propriétaire des écailles de pangolin et qu'elle s'apprêtait à les livrer à un client.

Après leur arrestation, les trafiquants ont été conduits dans les locaux de l'OCRTIDB où ils ont été, après audition, présentés au Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Lomé pour répondre de leurs actes.

La valeur marchande du sac contenant les écailles de pangolin est estimée à plus de deux millions de FCFA (environ 2200 Euros) sur le marché togolais. Mais sur le marché asiatique, le prix des écailles de pangolin sera décuplé par rapport au prix initial au Togo.

Il faut rappeler que le pangolin, un petit fourmilier écaillé menacé d'extinction, est une espèce classée en annexe I de la convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) et de l'Ordonnance n°4 du 16 janvier 1968 réglementant la protection de la faune et l'exercice de la chasse au Togo. Il est à ce titre donc entièrement protégés.

Les deux trafiquants arrêtés appartiennent à des réseaux criminels avérés dans ce commerce illégal d'espèces protégées. La détention, la circulation et la vente des espèces protégées sont interdites par l'article 62 alinéas 1 et 2 de la Loi sur l'environnement.

Les peines encourues pour cette infraction sont fixées par l'article 761 du nouveau code pénal : «La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (1) à cinq (5) ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante (50) millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code».

Le trafic des espèces fauniques conduit à l'extinction de nombreuses espèces animales mais va bien au-delà de la

destruction de la biodiversité. Unique mammifère recouvert d'écaille, le pangolin est devenu le mammifère le plus victime de trafic dans le monde. Ses écailles auraient de prétendues vertus curatives dans la médecine traditionnelle asiatique et africaine, bien qu'elles soient composées que de simple kératine, tout comme les ongles humains.

Cette arrestation des deux trafiquants est encourageante et démontre la détermination de l'OCRTIDB à mettre fin aux activités illégales des réseaux de trafiquants. Toute personne s'adonnant à ce type d'activité criminelle peut s'attendre à faire face aux peines prévues par la loi togolaise.

(Source : Eagle-Togo)



Fin de la 15^{ème} foire internationale de Lomé sur une note de satisfaction : 271.666 visiteurs enregistrés selon la Direction du CETEF

Les activités de la 15^{ème} foire internationale de Lomé ont pris fin ce lundi 10 décembre sur une note de satisfaction générale selon l'administration du Centre

Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF). Ouverte le 23 novembre dernier, cette foire a enregistré au total 957 exposants dont 220 venus de l'extérieur et 271.666 visiteurs contre 266.894 en 2017.

Pendant 18 jours, les exposants venus de 19 pays dont le Burkina Faso (pays invité d'honneur) ont fait la promotion de leurs activités et services et noué de nouveaux partenariats pour le développement de leurs affaires.

En dehors des expositions ventes, cette foire a été meublée par diverses autres activités notamment des fora, des panels sur le concept chaîne de valeur et son opérationnalisation dans le secteur agricole, les rencontres « business to business » (B to B), des journées portes ouvertes et des activités culturelles.

« Toutes ces manifestations ont connu une parfaite réussite. En termes de bilan, tout s'est bien passé. Les expositions ont été faites dans le temps, les visiteurs ont répondu, la programmation de nos activités a été réalisée et exécutée et nous au niveau de l'organisation, on ne peut que nous réjouir d'avoir atteint nos objectifs », a indiqué le Directeur général du CETEF, Johnson Kuéku-Banka.

« Nous avons approché les exposants, ils sont tous contents d'avoir participé à la foire Lomé, même chose du côté des visiteurs. Nous sommes heureux, parce que ces acteurs principaux de cette foire ont exprimé toutes leur satisfaction », a-t-il ajouté, tout en invitant les exposants à procéder à un suivi strict des contacts pris afin de tirer profit de leur participation à la foire.

Les 190 rencontres « B to B » ont permis aux 150 opérateurs économiques participants venus de 55 entreprises, d'échanger sur leurs produits et services, de discuter des formes de partenariat et de négocier les conditions de potentielles transactions commerciales. Au total 77 promesses de

partenariat d'affaires ont été enregistrées à l'issue de ces rencontres.

La cérémonie de clôture de cette foire a été marquée par des remises d'attestation aux sponsors et partenaires. Occasion pour le Directeur du CETEF, de lever un coin de voile sur la prochaine édition de la foire internationale de Lomé qui se tiendra du 22 novembre au 9 décembre 2019.

David



Action humanitaire : 4ème campagne d'opération chirurgicale de l'association NOHA au Togo

Une soixantaine d'enfants sélectionnés sur l'ensemble du territoire national bénéficient gratuitement des actions humanitaires de l'Association NOHA. La présente campagne d'opération chirurgicale qui est la 4^{ème} du genre de l'équipe médicale de cette association, s'est déroulée du 02 au 09 décembre 2018 à Lomé. Objectif, donner du sourire aux parents pauvres à travers le traitement de leurs enfants tout en permettant aux jeunes chirurgiens d'apprendre.

Comme d'habitude, des chirurgiens pédiatres venus de France ont appuyé les nationaux afin de traiter des enfants souffrant des malformations viscérales ou des malformations des organes. Cette opération, au-delà d'être une œuvre humanitaire, constitue aussi une très belle opportunité pour les jeunes chirurgiens pédiatres de pouvoir s'essayer en la matière.

« L'objectif de cette mission est de venir participer à la formation de certains futurs chirurgiens pédiatres orthopédistes du Togo tout comme d'autres des pays voisins en faisant des missions chirurgicales où on fait des consultations et on opère ensemble durant toute la semaine », a indiqué Pr. Benoit de Billy du CHU Besançon de France.

Avant l'opération proprement dite, l'équipe médicale étudie les dossiers enregistrés et sélectionne les cas de maladies qui nécessitent plus d'intervention. *« Nous essayons de prendre en compte les cas les plus nécessiteux au cours de nos opérations »*, a fait savoir Pr. Gnassingbé Jean-Pierre président de l'Association Noha et chef service chirurgie pédiatrique du CHO Sylvanus Olympio de Lomé.

Du côté des bénéficiaires la joie est immense. Et les mots de gratitude à l'endroit des bienfaiteurs ne manquent pas. *« C'est pour nous une grande joie que nos enfants soient enfin traités. Nous espérons qu'une solution sera trouvée pour les pathologies de nos enfants. Tout en réitérant nos remerciements à l'association Noha, nous souhaitons que cette mission se pérennise et pour que d'autres aussi puissent en bénéficier »*, a déclaré une dame dont l'enfant de 2 ans souffre de la malformation de l'urètre depuis sa naissance.

En précision, le coût lié à ces opérations chirurgicales est estimé à 200 000f CFA par enfant.

Espoir AMEHOASSI



Des morts et des blessés dans de nouvelles manifestations politiques au Togo

Alors que le dialogue politique est toujours au point mort, et le processus électoral en cours avec le démarrage le 04 décembre dernier de la campagne électorale pour les législatives du 20 décembre prochain, le Togo connaît depuis quelques jours, des manifestations à l'appel de la coalition des 14 partis politiques de l'opposition. Samedi 08 décembre, une nouvelle manifestation de ce regroupement de partis pour exiger l'arrêt du processus électoral et des réformes constitutionnelle, institutionnelle et électorale, s'est transformée en scènes d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre avec au bilan, au moins deux morts, des blessés, des arrestations et autres dégâts matériels.

Les militants et sympathisants de la coalition ont décidé de braver l'interdiction de manifester décidée par le Gouvernement pour cause de campagne électorale, pour tenter des regroupements et manifestations notamment à Lomé et dans plusieurs autres localités de l'intérieur du pays, malgré le déploiement des forces de défense et de sécurité.

Pour manifester leur mécontentement, des jeunes ont érigé des barricades et brûlé des pneus sur la route nationale n°1 et

d'autres artères dans des quartiers de Lomé et d'autres villes du pays. Ils seront dispersés très rapidement à coup de gaz lacrymogènes par les forces de sécurité avec au passage, des courses poursuites dans les quartiers.

A Lomé, les affrontements vont durer plusieurs heures dans plusieurs quartiers dont Bè, Kégué, Agbalépédo et surtout Agoè dans la banlieue nord de la ville.

Selon le Gouvernement, les manifestations de ce samedi ont fait deux morts dont un par balle. *« A Lomé, une équipe des forces de sécurité a été alertée, aux environs de 13 heures, que le corps d'un individu probablement mort d'une balle est découvert dans un garage à Agoè Zongo. Elle s'est immédiatement transportée sur les lieux où elle a découvert réellement un corps inanimé. Quelques minutes plus tard, une seconde alerte a permis de découvrir un autre corps »*, indique le gouvernement dans un communiqué lu à la télévision nationale (TVT).

Le document poursuit que *« selon les constatations du médecin commis à cet effet, il ressort que le premier corps est celui d'un jeune homme âgé d'environ 17 ans. Il porte à l'œil gauche une plaie ouverte s'apparentant au point d'entrée d'une balle sans sortie. Le second corps, âgé d'environ 30 ans, ne présente aucune trace de blessure par balle »*.

« Les deux corps sont déposés à la morgue du Centre Hospitalier Régional de Lomé commune. Les premiers éléments recueillis sur place font état de ce que des individus non identifiés et armés, circulant à bord d'un véhicule, type 4x4, de couleur noire auraient fait usage de leurs armes dans la zone. Néanmoins, les investigations sont en cours pour élucider les circonstances de ces faits graves. Aussi, le véhicule en cause ainsi que ses occupants font-ils en ce moment l'objet de recherches actives par les services de police et de gendarmerie », précise le communiqué.

Des blessés aussi bien du côté des forces de sécurité qu'au niveau des manifestants ont été également enregistrés de même qu'environ une trentaine d'interpellations.

Après avoir présenté ses condoléances aux familles éplorées et souhaité un prompt rétablissement aux blessés, le gouvernement a déploré ces manifestations de rue nonobstant les mesures d'interdiction prises et promet que « *les auteurs et les commanditaires de ces différents faits répréhensibles répondront de leurs actes au regard des textes en vigueur* ».

De son côté, la coalition de l'opposition reste déterminée à aller jusqu'au bout de ses exigences. Elle soutient en outre que les deux personnes décédées ce samedi ont été tuées par balle et qu'il y aurait eu par ailleurs un troisième décès. A en croire Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson, il y a bien eu en effet 3 morts à Agoè-Zongo et à Togblekopé. Pour la Coordinatrice de la Coalition, il s'agit d'une situation imputable au régime de Faure Gnassingbé qui, dit-elle, cherche à tenir des élections contre la volonté du peuple.

« *C'est pour éviter tout cela que nous demandions que le processus électoral soit suspendu (...)* ; *Les auteurs de ces tueries payeront de leurs actes le moment venu. Ceux qui pensent qu'il suffit d'interdire des manifestations pour museler un peuple qui aspire à la liberté, doivent revenir à la raison* », a-t-elle déclaré.

Cris DADA



Une nouvelle vie pour les femmes guéries de la fistule obstétricale !

« Guérir une victime de la fistule obstétricale, c'est lui donner une nouvelle vie en dignité », c'est le thème évocateur choisi par l'ONG Wildaf-Togo pour célébrer à Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou avec le soutien de la CBM, le retour dans la communauté, d'une trentaine de femmes de la Région Maritime, guéries de fistules obstétricales. Cette célébration a non seulement pour objectif de permettre à ces femmes de se remettre des violences notamment psychologiques subies du fait de ce mal, mais aussi de contribuer à éradiquer le fléau qui porte atteinte à la dignité de la femme.

La fistule obstétricale désigne en effet une lésion provoquée par l'accouchement et survient en cas de dystocie (difficulté) après un accouchement long et difficile. Elle résulte généralement d'un travail prolongé et difficile, sans intervention obstétricale pratiquée en temps voulu.

La femme victime d'une fistule obstétricale n'a plus de contrôle sur la sortie des urines. Elle est souvent mouillée et dégage en permanence une odeur d'urine. Les fistules les plus couramment rencontrées sont les fistules vésico-vaginales qui consistent en une brèche par laquelle les urines et parfois les matières fécales s'écoulent en permanence vers le vagin, sans possibilité de contrôle.

Selon la présidente de Wildaf-Togo, Mme Dadjo Antoinette, cette situation expose ces femmes à des problèmes de santé qui se manifeste par l'écoulement permanent des urines et des selles aux odeurs nauséabondes avec pour conséquences le rejet des victimes par les membres de leurs propres familles et la communauté, leur répudiation par leurs maris, des souffrances

d'ordre moral et d'extrême pauvreté.

« Face à leur isolement et le manque de compassions que la société leur réserve à tort, les victimes de cette maladie perdent leur dignité », a-t-elle ajouté au cours de la cérémonie organisée le 06 décembre dernier en présence des autorités locales dont le Préfet de l'Ogou, M. Akakpo Edoh.

Ce dernier n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude au Gouvernement pour ses actions en faveur des femmes et d'encourager Wildaf-Togo et la CBM à continuer d'être actif aux côtés des femmes vulnérables pour leur plein épanouissement et le bonheur des familles.

Ces femmes guéries de la fistule ont bénéficié chacune de kits composés des pagnes, de savons et de détergents.

Depuis Atakpamé, Evrard NOMANYO



Togo/ Finance agricole : Franc succès dans la phase pilote du MIFA

La Chef de l'Etat Faure Gnassingbé était ce vendredi sur le site de Kovié dans le Zio pour une évaluation de la phase pilote de la mise en œuvre du Mécanisme incitatif de

financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA). Cinq mois après son lancement, ce mécanisme de financement connaît un franc succès selon les promoteurs, au regard des résultats déjà enregistrés sur le terrain notamment dans les zones d'aménagements agricoles planifiées de Kovié, d'Agou, d'Agoméglou, de Blitta, de Notsè et de Sadori.

Cette phase pilote du MIFA a en effet déjà permis l'accompagnement de 3.500 agriculteurs, la pré-livraison d'intrants agricoles à hauteur de 75 millions de francs CFA et la structuration de la chaîne de valeur agricole. En outre, plus de 105 millions de francs CFA ont été alloués aux exploitants agricoles au taux de 8 % et 1,2 milliards approuvés et en cours de décaissement.

Autres résultats enregistrés, la signature d'une dizaine de conventions de partenariat, la négociation de contrats d'achat avec des agrégateurs pour l'acquisition de plus de 10.000 tonnes de riz, 3500 tonnes de maïs et 10.000 tonnes de manioc. Egalement à noter, l'accompagnement de 122 coopératives d'exploitants agricoles qui auront à bénéficier de près de 2 milliards de francs CFA de crédit auprès des partenaires financiers du MIFA.

A Kovié, le Chef de l'Etat a procédé à la visite du bassin rizicole de la localité (plus de 600 hectares) afin de toucher du doigt les réalisations des agriculteurs depuis le lancement du Mécanisme de même que les difficultés rencontrées. Il a également procédé à la remise de matériels agricoles en soutien aux producteurs.

Faure Gnassingbé s'est dans son message félicité des résultats obtenus avant d'encourager les producteurs et de les rassurer que les quelques difficultés rencontrées seront corrigées au fur et à mesure. Selon lui, le MIFA contribuera à valoriser les producteurs et favoriser l'emploi des jeunes dans le secteur agricole, ceci avec l'accompagnement de tous.

Officiellement lancé le 25 Juin à Lomé, le MIFA assure la promotion des produits financiers et assuranciers adaptés au secteur agricole, et entend remédier à la fragmentation des chaînes de valeur agricole et faciliter le partage des risques entre les différents acteurs du secteur. Le souci, c'est également de fournir une assistance technique aux institutions financières, aux PME/PMI et aux producteurs agricoles. Ce mécanisme bénéficie de l'accompagnement financier du FIDA, de la BAD et d'autres partenaires techniques.

David



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 06 DECEMBRE 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 06 Décembre 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Au cours des travaux, le conseil a adopté:

- un projet de loi;
- deux (02) décrets et;

– écouté une communication.

Le projet de loi adopté par le Conseil, porte modification de la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 relative à la création des communes au Togo. En effet, cette Loi en créant les 116 communes actuelles, en application des dispositions constitutionnelles, avait prévu la communalisation intégrale du pays.

Ainsi, la création des communes en vertu de cette Loi, reposait sur le critère principal selon lequel chaque préfecture devrait avoir au moins 2 communes. Toutefois pour tenir compte de l'éloignement entre certaines communes, du relief, des aspects sociologiques et économiques, certaines préfectures ont pu voir le nombre de leurs communes augmenter à 3 ou 4, voire au-delà, tel que Agoè -Nyivé qui en a 6 et Golfe 7.

Au regard des critères ci-dessus énoncés, la préfecture de Doufelgou devrait bénéficier du relèvement du nombre de ses communes. C'est pour régler cette situation que le Conseil a adopté le présent projet de loi portant modification de la Loi n° 2017-008 du 29 juin 2017 relative à la création des communes au Togo, en relevant le nombre de communes de cette préfecture de 2 à 3.

Au titre des décrets :

Le premier décret adopté par le conseil, porte abrogation des décrets n° 2017-088/PR du 13 juillet 2017 portant création, attributions et organisation de la société togolaise d'infrastructures (TOGOInfraCom), n° 2017-089/PR du 13 juillet 2017 portant création, attributions et organisation de la société togolaise de services (TOGOServiceCom) et n° 2017-090/PR du 13 juillet 2017 portant création, attributions et organisation de la société togolaise d'installation et de support à la maintenance (TOGOInstalCom).

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de

transformation et de mise à niveau du Groupe Togo Telecom, le Gouvernement a adopté un décret portant création de la Holding Togolaise des Communications Electroniques (TOGOCOM) et de trois (3) entités filiales détenues à 100% par cette Holding.

Pour réaliser pleinement le potentiel de croissance du groupe, l'ouverture du capital à un partenaire stratégique a été décidée et l'Assemblée nationale a voté, le 15 novembre 2018, la loi portant autorisation de la privatisation de la société Holding Togolaise des Communications Electroniques (TOGOCOM).

C'est pour tenir compte de la nouvelle orientation de la restructuration de TOGOCOM que sont abrogés les trois décrets susmentionnés.

Le second décret adopté par le conseil est relatif à l'organisation d'un recensement général de la population et de l'habitat et des enquêtes intercensitaires au Togo.

Le Togo se prépare à réaliser son cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5). L'objectif de ce recensement est de procéder à un comptage exhaustif de la population, à un inventaire des conditions d'habitation et de déterminer les caractéristiques de la population afin d'établir un fichier village et communal actualisés. Les données statistiques issues de l'opération permettront la mise en oeuvre efficace des ODD, du PND, de l'agenda 2063 de l'UA et du processus de décentralisation.

Enfin le conseil a écouté une communication.

Présentée par Madame la Ministre des postes et de l'économie numérique, cette communication est relative à la validation du dossier d'appel d'offres pour l'ouverture du capital social de TOGOCOM.

Le déploiement des infrastructures de communications électroniques haut débit fixes (FTTH) et mobiles (4G) requiert des investissements significatifs. Afin de fournir à Togo

Télécom et Togo Cellulaire l'appui dont ils ont besoin pour la mise en œuvre de ces investissements, il a été décidé d'ouvrir le capital social de la société Togocom au profit d'un partenaire stratégique qui apportera son savoir-faire et son expertise.

A cet effet, il est prévu d'organiser un appel d'offres international pour le choix d'un tel partenaire à la fin du mois de mars 2018. Le dossier d'appel d'offres préparé et validé, comprend des dispositions qui préservent et protègent les intérêts de l'Etat togolais. Le Conseil à l'analyse du dossier présenté par Madame la Ministre des postes et de l'économie numérique, l'autorise donc à lancer l'appel d'offres selon les clauses et spécifications y afférentes.

Fait à Lomé, le 06 décembre 2018

Le Conseil des ministres



Sept sous-officiers des eaux et forêts ont prêté serment à Atakpamé

Une cérémonie de prestation de serment de sept sous-officiers des eaux et forêts dont une femme a été organisée par la Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources

Forestières des Plateaux (DRERF) ce jeudi 6 décembre au Tribunal de 1ère instance d'Atakpamé.

Ces agents forestiers de la promotion 2006-2010 sont désormais aptes à faire des constats, des saisies, à renseigner l'officier de police judiciaire pour dresser des procès-verbaux faisant foi aux juridictions compétentes.

Ils ont juré devant le substitut du Procureur près le Tribunal d'Atakpamé, M. Attah Sydy Baketou et de son Président Balouki Jean ainsi que devant une foule nombreuse, d'obéir leurs chefs pour le service auquel ils sont appelés et de ne faire usage de la force qui leur est confié que pour la protection de l'environnement, l'exécution des lois et le maintien de l'ordre public.

Avant de les renvoyer à l'exercice de leurs fonctions, les magistrats leur ont tour à tour rappelé certaines conséquences du changement climatique et qui entraîne la dégradation de l'environnement.

« Les Togolais ont besoin de voir encore les animaux vivants et ne veulent pas seulement se contenter des livres et des documentaires, voir aussi leurs espèces protégées et des aires se régénérer ainsi que des rivières et des cours d'eaux coulées dans les montagnes et bassins sans oublier la faune et la flore florissante de l'écosystème », ont-ils martelé.

Le Cdt Tchedre Akondo, responsable de la DRERF-Plateaux a indiqué que les agents du corps forestier (qui est un corps paramilitaire) doivent accomplir la mission qui leur est assignée avec loyauté et doivent se départir des actes de corruption faute de quoi ils seront exposés à des sanctions judiciaires. Il a expliqué que cette cérémonie est un passage obligatoire et s'inscrit dans une nouvelle dynamique insufflée par son Ministère de tutelle.

Depuis Atakpamé, Evrard Nomanyo



Du « B to B » à la 15ème foire internationale de Lomé

Les activités de la 15^{ème} foire internationale de Lomé se sont poursuivies ce mercredi 05 décembre sur le site du Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) de Lomé avec des rencontres d'affaires dénommées Business to Business « B to B » organisées en marge des expositions.

Ils sont une cinquantaine d'opérateurs économiques à participer à ces rencontres professionnelles qui permettent de nouer de nouveaux partenariats d'affaires. Les rencontres « B to B » ont en effet généralement pour objectif de mettre face à face autour d'une même table, les opérateurs économiques afin de discuter des affaires.

Selon le Directeur général du CETEF, cette rencontre entre offreurs et demandeurs permet d'échanger pour un éventuel partenariat. « Nous avons organisé cette rencontre afin d'aider les opérateurs économiques à pouvoir discuter facilement de leurs affaires parce que lorsqu'ils sont dans leurs stands, ils n'ont pas cette aptitude de le faire entre eux », a indiqué Johnson Kueku-Banka.

Depuis la première édition des « B to B », le nombre de rencontres est estimé à 300 avec en moyenne 3 rencontres entre 2 opérateurs économiques. Un suivi des échanges sera fait afin

d'avoir une idée précise du nombre de contrats de partenariat signés au cours de cette 6ème édition de ces rencontres « B to B ».

Rendez-vous incontournable de chaque fin d'année au Togo et dans la sous région ouest africaine, la foire internationale de Lomé représente une grande opportunité pour les opérateurs économiques pour booster leurs affaires. Les activités de cette 15ème foire prendront fin le 10 décembre prochain.

La Rédaction